



# AMAP Les cochons roses

## Contrat d'engagement pour la saison 2020

Entre **l'adhérent** (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent OdAmap :  
Obligatoire

--	--	--	--	--	--	--

AMAP initiale | Deux 1<sup>ères</sup> lettres du nom | S é q u e n c e

Téléphone : \_\_\_\_\_

- J'ai réglé mon adhésion pour 20\_\_ avec l'AMAP \_\_\_\_\_
- Je joins mon adhésion pour 20\_\_

**Et le producteur : Sylviane & Noémie Collet – GAEC Le Clos aux Chèvres**  
415 route Essert-La-Pierre – 74430 Saint-Jean-D'Aulps – tel 06.24.78.51.52  
e-mail représentantes amap : [amap.les.cochons.roses@odamap.fr](mailto:amap.les.cochons.roses@odamap.fr)

Lieu de distribution :  Annemasse, 36 rue du Château Rouge  
 Vallée Verte (covoiturage adhérents)

Il n'y a pas de report possible en cas d'absence : c'est le moment d'en faire profiter des amis ! Les produits non retirés seront offerts à l'association « AncrAges » avec les légumes restants du jeudi pour des personnes en difficulté.

Dans ce contrat, il est convenu l'approvisionnement **d'un colis de porc d'environ 12 kg en 2 livraisons : une première livraison le mardi 3 novembre** et une deuxième date à fixer (environ 2 semaines plus tard):

- la première pour la livraison de la viande et de la cochonnaille,
- la deuxième pour le lard, le jambon cuit et les saucisses

### Règlement

**Acompte de 50€ à remettre avec le contrat**

**Solde à payer lors de la deuxième distribution en fonction du poids**

**Nombre de Kg (à remplir lors de la distribution)..... X 14,5€ /kg = .....€**

**TOTAL .....- acompte 50€ = .....€**

Fait en 2 exemplaires (Adhérent, Producteur)  
A Annemasse, le  
Signature de l'adhérent

A Annemasse, le  
Signature du producteur